

Verel de Montbel

avant pays savoyard



LE MOT DU MAIRE



« Discours prononcé lors de la cérémonie des vœux du 06 janvier 2018 »

Bonjour à tous

Je vous remercie d'être présents à notre désormais traditionnelle cérémonie des vœux.

2017 a été encore le théâtre d'attentats et meurtres commis par l'état islamique. Plus près de nous, la disparition de la petite Maëlys a été un coup de tonnerre dans nos villages qu'on pensait préservés de l'impensable.

Restons vigilants et ne considérons pas tous ces événements comme de simples faits divers.

2018 sera la commémoration d'événements qui ont marqué la France : ce sera les 100 ans de la fin de la première guerre mondiale, les 60 ans de la 5^{ème} république, les 50 ans des événements de mai 68. N'oublions jamais que nos aînés ont lutté pour notre liberté et nos droits actuels.

Passons maintenant au niveau communal :

En 2017, la commune a fait réaliser le revêtement en enrobé de la salle des fêtes, avec le marquage des places de parking, qui clôt le chapitre de la construction de la salle des Fêtes. Fonctionnelle, agréable, avec cette vue incroyable, ce bâtiment public enchante tous ceux qui la louent. Merci à Nicole, la responsable de la salle, d'œuvrer pour que toute manifestation se passe au mieux.

Nous avons aussi fait remettre en état le jeu de boules attendant à la salle. Il est mis gracieusement à votre disposition

Comme vous le savez, nous sommes regroupés avec Belmont Tramonet au sein d'un syndicat intercommunal pour le fonctionnement des écoles maternelle et primaire. Cette année, nous avons fait réaliser le remplacement et la mise en double vitrage de toutes les fenêtres de l'école maternelle.

En projet pour l'année 2018, le colombarium, qui sera édifié au printemps. Nous avons toujours aussi en tête la réfection des peintures de l'église, la mise en accessibilité du bâtiment mairie et la réfection de routes communales.

A l'heure où les petites communes sont de plus en plus dépendantes des décisions des structures intercommunales et de l'Etat, nous essayons, le conseil municipal et moi-même de faire de notre commune un lieu toujours plus heureux à vivre.

Je souhaite que chacun de vous puisse vivre pleinement ces 365 jours de la nouvelle année et qu'elle vous permettra de réaliser ce qui vous tient à cœur.

Pour finir, un petit clin d'œil hommage: N'oubliez pas de vivre pour le meilleur, soyez libres dans votre tête, et gardez l'envie d'avoir envie !

Très bonne année à tous !

Paul BERTHIER

ETAT DES COMPTES 2017

FONCTIONNEMENT DEPENSES	213713,05
CHARGES A CARACTERE GENERAL dont :	67857,98
au	444,24
Electricité	6059,07
Petit équipement (tôle protection puits, batterie autolaveuse..)	866,57
Fournitures administratives	972,18
fournitures entretien + divers (fleurissement..)	508,29
Fournitures voirie (sel + remplacement borne incendie)	3948,14
Combustibles (granules salle des fêtes)	1560,96
Entretien de bâtiments	5782,42
Entretien voies et réseaux	31813,15
Entretien réparation (chauffage salle des fêtes)	1056,00
Maintenance	3432,94
Primes d'assurance	3158,75
Documentation générale + publication	179,40
Publications	118,00
Formation logiciels élections & état-civil	1050,00
Indemnités au comptable	526,92
redevance SICTOM	408,00
Fêtes et cérémonies (colis+ repas aînés, arbre de noel)	4209,85
Frais d'affranchissement	438,86
Frais de télécommunications	939,68
Cotisations assoc. Maires + CAUE	362,56
Taxes foncières	22,00
CHARGES DE PERSONNEL dont	25629,27
Charges de personnel	18204,42
Charges sociales (urssaf, ircantec ...)	7424,85
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE dont:	76744,40

Indemnités élus + cotisations	17080,64
Contributions organismes (sivu, collège, siaga..)	57672,56
Subventions(sou des écoles, SPA, croix rouge)	1991,20
INTERÊTS DES EMPRUNTS	13724,86
VERSEMENT FNGIR + FPIC	29409,00
deficit CCAS (budget intégré au budget général)	-347,54

FONCTIONNEMENT - RECETTES	432796,73
PRODUITS DIVERS - SERVICES dont :	115,00
CONCESSION CIMETIERE	115,00
IMPÔTS ET TAXES dont :	173255,04
Contributions directes	77184,00
Attribution compensation	34217,00
Taxe sur pylônes électriques	9262,00
Taxe sur l'électricité	2884,04
Droit de mutations (Y compris subvention voirie)	49708,00
DOTATIONS, SUBVENTIONS, dont :	98487,44
D.G.F,	24837,00
D.S.R.	8889,00
Dotation élus	2962,00
Compensation exonérations taxes	3229,44
Fds dptal T.P(dont subv parking)	58570,00
REVENUS DES IMMEUBLES(location Salle)	2800,00
PRODUITS FINANCIERS	
PRODUITS EXCEP	3402,50
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	154736,75
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017	219083,68

INVESTISSEMENT - DEPENSES	103156,00
capital des emprunts	19803,93
PARKINGS SALLE DES FETES	78650,71
VOIRIE 2017	2994,24
LOGICIELS ELECTIONS & ETAT CIVIL	1707,12
INVESTISSEMENT RECETTES	114364,72
FC TVA	14442,16
Taxe d'aménagement	4219,62
excédent d'investissement reporté	95702,94
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2017	11208,72

SOIT EXCEDENT DE CLOTURE 2017
(excédent de Fonctionnement + excédent d'investissement)
230292,40 €

ETAT DES COMPTES 2017

FONCTIONNEMENT DEPENSES	213713,05
<i>CHARGES A CARACTERE GENERAL dont :</i>	67857,98
Eau	444,24
Electricité	6059,07
Petit équipement (tôle protection puits, batterie autolaveuse..)	866,57
Fournitures administratives	972,18
fournitures entretien + divers (fleurissement..)	508,29
Fournitures voirie (sel + remplacement borne incendie)	3948,14
Combustibles (granules salle des fêtes)	1560,96
Entretien de bâtiments	5782,42
Entretien voies et réseaux	31813,15
Entretien réparation (chauffage salle des fêtes)	1056,00
Maintenance	3432,94
Primes d'assurance	3158,75
Documentation générale + publication	179,40
Publications	118,00
Formation logiciels élections & état-civil	1050,00
Indemnités au comptable	526,92
redevance SICTOM	408,00
Fêtes et cérémonies (colis+ repas aînés, arbre de noel)	4209,85
Frais d'affranchissement	438,86
Frais de télécommunications	939,68
Cotisations assoc. Maires + CAUE	362,56
Taxes foncières	22,00
<i>CHARGES DE PERSONNEL dont</i>	25629,27
Charges de personnel	18204,42
Charges sociales (urssaf, ircantec ...)	7424,85
<i>AUTRES CHARGES GESTION COURANTE dont:</i>	76744,40

Indemnités élus + cotisations	17080,64
Contributions organismes (sivu, collègue, siaga..)	57672,56
Subventions(sou des écoles, SPA, croix rouge)	1991,20
<i>INTERÊTS DES EMPRUNTS</i>	13724,86
VERSEMENT FNGIR + FPIC	29409,00
deficit CCAS (budget intégré au budget général)	-347,54

FONCTIONNEMENT - RECETTES	432796,73
<i>PRODUITS DIVERS - SERVICES dont :</i>	115,00
CONCESSION CIMETIERE	115,00
<i>IMPÔTS ET TAXES dont :</i>	173255,04
Contributions directes	77184,00
Attribution compensation	34217,00
Taxe sur pylônes électriques	9262,00
Taxe sur l'électricité	2884,04
Droit de mutations (Y compris subvention voirie)	49708,00
<i>DOTATIONS, SUBVENTIONS, dont :</i>	98487,44
D.G.F,	24837,00
D.S.R.	8889,00
Dotation élus	2962,00
Compensation exonérations taxes	3229,44
Fds dptal T.P(dont subv parking)	58570,00
<i>REVENUS DES IMMEUBLES(location Salle)</i>	2800,00
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>	
<i>PRODUITS EXCEP</i>	3402,50
<i>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</i>	154736,75
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017	219083,68

INVESTISSEMENT - DEPENSES	103156,00
capital des emprunts	19803,93
PARKINGS SALLE DES FETES	78650,71
VOIRIE 2017	2994,24
LOGICIELS ELECTIONS & ETAT CIVIL	1707,12
INVESTISSEMENT RECETTES	114364,72
FC TVA	14442,16
Taxe d'aménagement	4219,62
excédent d'investissement reporté	95702,94
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2017	11208,72

SOIT EXCEDENT DE CLOTURE 2017
(excédent de Fonctionnement + excédent d'investissement)
230292,40 €

Salle des fêtes

Mise en place d'un enrobé sur l'ensemble du parking de la salle des fêtes et de l'église. Pour un montant total de 78650,71 € TTC (subvention : 37 583 € soit près de 60%)

Des fissures importantes étaient apparues sur le mur d'enceinte du cimetière. Elles ont été rebouchées afin d'éviter que le gel et l'eau n'aggrave la situation.

Cimetière

1 concession arrivée au terme du contrat depuis 1994, sans que la famille ne se soit manifesté pour demander la prolongation dans les délais impartis par la réglementation du Code général des collectivités territoriales (articles L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R.2223-23) a été reprise par la commune ainsi que 3 concessions réputées en état d'abandon.

Les restes des dépouilles ont été placés dans l'ossuaire dans le respect des défunts.

2 de ces concessions sont disponibles pour de nouveaux acquéreurs. Les 2 autres restent en réserve communale pour un éventuel agrandissement du cimetière dans les années à venir.

Voirie

Seuls des travaux d'emplois partiels ont été effectués durant l'année pour un montant de 2994,24 € TTC.

Ecole

L'ensemble des fenêtres de l'école ont été changées durant les vacances de la Toussaint pour un montant de 22 098,00 € TTC.

Financement : SIVU SCOLAIRE (regroupement des écoles de BELMONT et VEREL DE MONTBEL) subventionnée à hauteur de 5 051,00 € par le Département dans le cadre du FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Collectivités)

PROJETS 2018

Cimetière

Les travaux de réalisation d'un columbarium auront lieu au printemps 2018. Il comprendra des cavurnes au sol ainsi qu'un jardin du souvenir.

Il sera situé dans l'espace libre à gauche de la croix centrale du cimetière

Le Conseil Municipal a également décidé de faire réaliser durant l'année 2018, des caveaux préfabriqués destinés aux futures concessions.

PLU

Afin de se mettre en conformité au **SCOT** (Schéma de Cohérence Territorial) et ainsi répondre aux lois ALUR et Grenelle, la commune engagera la révision du PLU durant l'année.

MINI CONTRAT

2018 verra la fin des travaux financés à l'aide d'un mini contrat signé en 2009 avec le Conseil Général

Rappel des opérations réalisées avec le mini-contrat :

- Démolition du local municipal en 2009
- Rénovation de la façade de la mairie en 2009
- Déplacement du monument aux morts en 2010
- Achats de terrains pour édification salle des fêtes en 2010
- Réalisation de la salle des fêtes de 2012 à 2014

Réalisation d'un columbarium en 2018

CONSTRUCTION DE LA SALLE DES FÊTES

Septembre 2012- Début des travaux de terrassement.



Démolition du transformateur



17 novembre 2012- cérémonie pour la Pose de la 1^{ère} pierre.



Coulage des murs du sous sol



Pose de la charpente



Octobre 2013- Démolition de l'ancienne salle des fêtes qui avait été installée en 1980.



Janvier 2014- Achèvement du gros œuvre

14 février 2014- Réception d'achèvement des travaux



03 octobre 2014- Inauguration en présence des élus

Juillet 2017- Pose d'un enrobé sur les parkings



LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES « L'AMI-THIERS »

Capacité maximum **120 personnes**.

La salle des fêtes a pour vocation première d'accueillir la vie associative locale. Elle est mise gracieusement à disposition des associations de la commune une fois par an.

Dans les mêmes conditions, elle est mise à disposition des écoles du regroupement et services périscolaires. Elle peut être louée à des habitants et sociétés domiciliés à Verel de Montbel pour des manifestations exclusivement familiales et privées.

Elle peut être louée aux associations extérieures et groupements divers (chambre d'agriculture, de commerce...) aux tarifs « habitant ».

Dans la mesure des places disponibles, elle peut être louée aux habitants et sociétés domiciliés hors commune pour des manifestations exclusivement familiales et privées.

Les modalités de réservation et tarifs

Les réservations se réalisent uniquement auprès du secrétariat de Mairie pendant les heures d'ouverture :
Mardi 8h30 – 11h30 et Jeudi 14h00– 18h00 au 04.76.37.28.09

Au maximum 15 jours avant la location .Une caution de 1500 € est demandée.

Les tarifs s'entendent tout compris : mobilier, vaisselle, eau, électricité, chauffage.

Tarifs	Journée (24h) Hors week end	Week End (samedi 8h au dimanche 20h)	Grand Week End (du vendredi 14h au lundi 14h)	Demi-journée (réservé aux associations)
Habitant	220,00 €	280.00 €	340,00 €
Association communale	220,00 €	280.00 €	340,00 €	70.00 €
Association extérieure	220,00 €	280.00 €	340,00 €	70.00 €
Personne extérieure	440,00 €	560.00 €	680,00 €



Repas des ainés

Le **05 mars 2017**, nos aînés ont été invités au traditionnel repas offert par le CCAS et la Municipalité à la salle des fêtes de l'AMI-THIERS.

Une projection de photos a permis à chacun de faire un retour dans le temps et de se remémorer des souvenirs drôles et émouvants des repas des aînés et autres manifestations communales

Ce fut une agréable journée passée avec nos aînés.



Colis des ainés

Comme chaque année, les membres du CCAS ont eu le plaisir de rendre visite aux aînés de la commune afin de leur apporter quelques friandises pour les fêtes de fin d'année et ainsi partager quelques instants avec eux.

Agnès, Karine, Nicole, Nicolas et Christian ont distribué 27 colis, dont 3 étaient destinés à nos aînés résidant en EHPAD, afin de leur témoigner notre amitié.

Arbre de Noël

Pour la 3^{ème} année, les CCAS de BELMONT TRAMONET et de VEREL DE MONTBEL ont organisé un arbre de Noël commun pour les enfants du regroupement scolaire.

Le spectacle « MEUH », de la Compagnie Tiens Toi Droit, qui aborde les grandes thématiques de la protection de l'environnement et met l'accent sur l'importance de l'ouverture aux autres dans les relations a ravi les enfants.

C'est ensuite le Père Noël qui est venu avec sa hotte remplie de friandises pour chacun. Cette agréable journée s'est achevée par un goûter collectif.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



En ce 99e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, le soleil était au rendez-vous pour rendre hommage à nos soldats tombés au front.

Retour sur 1917, « l'année terrible » de la grande guerre :

Au front comme à l'arrière, on a le sentiment que la guerre ne se terminera jamais. « Nous y passerons tous », disent les soldats. L'Allemagne propose de faire la paix, mais la demande est rejetée.

En Russie, la révolution grandit. Le peuple est affamé et épuisé par les problèmes de ravitaillement et les échecs militaires. En février 1917, les files d'attente s'allongent devant les magasins sous une température extérieure de -20 °C. En quelques heures, les boutiques sont entièrement vides, c'est l'émeute. Les ouvriers et les soldats forment un état-major de la révolution : le Soviet.

06/04/1917 Entrée en guerre des Etats-Unis après le torpillage de deux navires américains.

Les Américains débarquent pour soutenir la France et déclarent la guerre à l'Allemagne. Mais les troupes américaines doivent s'équiper et s'entraîner avant d'intervenir. Les Alliés ont peur de perdre la guerre avant leur arrivée.

16/04/1917 Offensive Nivelle du Chemin des Dames. Les Français perdent 271 000 hommes en dix jours de combat

À l'Ouest, les Allemands ont eu écho de la préparation d'une offensive. Ils se retirent sur 40 km et détruisent tout derrière eux : les ponts, les voies ferrées, les villages... Ils empoisonnent mêmes les puits. Ils ont établi, à l'arrière, une véritable ligne de retranchement, appelée la ligne Hindenburg, et attendent l'arrivée de l'ennemi.

Les Alliés, dirigés par le général français Nivelle, s'appêtent à faire une attaque éclair et par surprise. L'attaque principale débute le 16 avril 1917, entre Reims et Soissons. Il s'agit de parcourir un chemin : le Chemin des Dames. Or, les Allemands répondent immédiatement aux attaques par le feu. Malgré les importants moyens mis en place par les Alliés, les pertes humaines sont énormes. Sur les 128 chars engagés dans la bataille, aucun ne parvient jusqu'aux lignes allemandes. Cette défaite donne lieu aux premières mutineries dans l'armée française, dès le 17 avril. Des unités complètes, soit 30 000 à 40 000 soldats, refusent de monter en ligne. Des dizaines de poilus sont alors fusillés. Au total, environ 740 soldats français, mutins ou soupçonnés d'espionnage, sont exécutés.

Octobre 2017 : la Russie est en guerre contre l'Allemagne depuis 3 ans aux côtés de ses alliés, la France, l'Angleterre et l'Italie. Une révolution éclate en Russie le 24 octobre (selon l'ancien calendrier russe, 7 novembre selon le français) et les Bolchéviques prennent le pouvoir à Saint-Pétersbourg. Ils signent un armistice l'Allemagne en décembre 1917, (suivi d'un traité de paix en mars 1918). C'est la fin de la guerre sur le front Est. Les Allemands réunissent toutes leurs troupes sur le front Ouest avant l'arrivée en force des troupes Américaines. A la fin de l'année 1917, l'issue du conflit semble encore lointaine et incertaine.

PROJET EXPOSITION COMMEMORATIVE

En 2018 sera commémoré le centenaire de l'armistice de la guerre 1914-1918.

Afin de rendre un hommage aux soldats morts pour que l'on demeure libre, nous avons un projet d'exposition photos pour le 11 novembre prochain.

Si vous avez des photos de vos ancêtres « poilus » ou tout autres objets (médailles, lettres, carnet militaire...) Prendre contact avec Mme Nicole GENTET. Merci pour votre aide

NOS ECOLES

La rentrée scolaire de septembre dernier a permis de constater une légère augmentation des effectifs sur le regroupement scolaire. En effet, c'est un total de soixante-quatorze enfants qui fréquentent nos écoles, contre 68 pour la rentrée 2016. Il y a toujours 2 classes sur l'école de Belmont-Tramonet où nos enseignantes doivent travailler avec trois niveaux puisque les CE2 ont été répartis pour équilibrer les effectifs.

Les effectifs de la rentrée 2017 et la répartition par classe sont les suivants :

- **Effectif total de l'école maternelle à Verel de Montbel : 21 élèves dont 10 en petite section, 6 en moyenne section et 5 en grande section.**

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 - ECOLE MATERNELLE



- **Effectif total de l'école élémentaire à Belmont-Tramonet : 53 élèves dont 26 dans la classe de Madame JACQUET soit 13 CP, 9 CE1 et 4 CE2 et 27 dans celle de Madame VIAL soit 8 CE2, 7 CM1 et 12 CM2**

ANNEE SCOLAIRE 2017/2017 - 2 CLASSES ECOLE ELEMENTAIRE



L'école de Verel-de-Montbel accueille donc 21 enfants. Madame Adeline KELLER, sa Directrice, est assistée de Laurence CAILLET, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) qui est présente au sein de l'établissement depuis de nombreuses années et apporte son aide précieuse et professionnelle pendant les heures de classe mais aussi dans l'accompagnement aux services périscolaires cantine et garderie. Alisson CUSANNO entame sa deuxième et dernière année d'apprentissage pour l'obtention de son CAP petite enfance. Elle est présente en moyenne une semaine sur deux pendant le temps scolaire et complète sa formation au lycée LPA La Martellière de Voiron. Pour parfaire sa formation, elle est également mise à disposition aux

structures d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et Multi-Accueil petite enfance, pendant les vacances scolaires.

Alisson devrait également participer courant mars 2018 à un stage de mobilité en Finlande. Celui-ci est organisé par son lycée afin de permettre aux étudiants d'enrichir leur expérience en découvrant une organisation différente. Le SIVU Scolaire de Montbel prend en charge la rémunération des 2 années d'apprentissage d'Alisson.

Pour démarrer cette nouvelle année, les enfants de l'école maternelle ont goûté aux joies d'ateliers culinaires. La neige de ce mois de décembre leur a permis de réaliser un bonhomme de neige.

PHOTOS ATELIERS CULINAIRES – BONHOMME DE NEIGE ECOLE MATERNELLE



Les aides pour nos écoliers et pour nos enseignantes

- Le contrat d'Anne MARTIN-BONZOM, Emploi de Vie Scolaire pour quelques heures sur nos deux écoles du RPI, est arrivé à son terme au mois de juin 2017. Il n'a pas été renouvelé et en conséquence, depuis la rentrée scolaire 2017/2018, les enseignantes ne sont plus aidées dans leurs travaux administratifs ou assistées dans l'encadrement des enfants.
- Monsieur CHARNAY, Maître spécialisé du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté), continue ses interventions hebdomadaires, les lundis et vendredis matins pour un total de 2 heures 30, auprès de quelques enfants de la classe de Madame JACQUET.
- Les Aides de Vie Scolaire Mesdames TILOUCHE et AMY interviennent respectivement pour 24 heures à l'école maternelle et 20 heures à l'école élémentaire.
- Patricia GRAS, agent des services périscolaires et bénévole de la Bibliothèque, est parfois épaulée par des parents bénévoles pour la bibliothèque scolaire du mercredi matin. Une série de livres, renouvelée en cours d'année, est également prêtée à l'école maternelle pour que les plus petits puissent bénéficier des nombreux ouvrages existants sur la bibliothèque intercommunale « Montbel Auteurs ».

Les actions pédagogiques

- Le jeudi 9 novembre 2017 s'est déroulé à Saint Genix sur Guiers le cross inter-écoles.
- Le 20 octobre 2017, les enfants ont assisté à un spectacle « Le petit poilu illustré » proposé dans le cadre de la commémoration de la première guerre mondiale en partenariat avec le musée radio Galetti.
- Le cycle piscine débutera après les vacances de Noël, pour toutes les classes de l'école élémentaire pendant 6 séances qui seront réalisées à La Tour du Pin.
- En partenariat avec le SMAPS (Syndicat Mixte de L'Avant Pays Savoyard) les enfants de l'école de Belmont-Tramonet bénéficieront de 10 séances avec l'association Alchimie pour mettre en place un projet artistique. Les enseignantes des deux écoles souhaitent compléter cet apprentissage afin de réunir les trois classes par un projet commun autour de la danse.
- Une semaine hygiène et santé réunira tous les élèves du regroupement en fin d'année scolaire. Les classes des deux écoles se réuniront plusieurs matinées et les élèves de la maternelle viendront à Belmont-Tramonet. Ces matinées seront consacrées à la transition des petits de la grande section maternelle au cours préparatoire, à des ateliers sport, à des ateliers sur l'hygiène avec l'intervention de l'infirmière scolaire et à un petit déjeuner équilibré partagé.

Les APC (Aides Pédagogiques Complémentaires)

Elles ne sont pas nécessaires sur l'école de Verel de Montbel et sont donc mises en place uniquement sur l'école de Belmont-Tramonet. Madame KELLER intervient pour le cycle 1 les mercredis et jeudis matins de 11h 45 à 12h 15, tout comme Madame VIAL pour le cycle 3. Pour le cycle 2, Madame JACQUET les organise les mercredis de 8h à 8h 30.

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Ils ont été maintenus dans les mêmes conditions pour cette rentrée scolaire 2017/2018. Ils sont organisés par la Communauté de Communes Val Guiers, le jeudi après-midi pour notre regroupement scolaire. Des animateurs compétents proposent des activités renouvelées sur chaque période d'environ 7 semaines.

Ainsi pour la première période, jusqu'aux vacances de Toussaint :

- Jeux collectifs pour les petits de la maternelle
- Pour les grands : archéologie avec Jean-Jacques et le tour du monde et la découverte des continents avec Patricia.

Pour la seconde période, jusqu'aux vacances de Noël :

- Poterie pour l'école maternelle
- Pour l'école élémentaire : arts créatifs et initiation à l'anglais avec Charlotte, atelier cordes avec Julien et Espace détente avec Patricia.

TAP (atelier poterie école maternelle – atelier cordes musique école élémentaire)



Les Rythmes scolaires

Suite à l'annonce du nouveau gouvernement précisant le choix possible pour les communes de maintenir ou non l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, mis en place il y a 3 ans, la CCVG n'a pas souhaité revenir en arrière sur les dispositions déjà bien avancées pour cette rentrée 2017/2018. Elle étudie une nouvelle organisation pour la rentrée prochaine et a décidé de solliciter toutes les personnes concernées dont les familles des enfants scolarisés. Par le biais d'un questionnaire et du bilan qui en découle, les familles de notre regroupement des écoles de Belmont-Tramonet et Verel de Montbel sont majoritairement favorables (3/4 des réponses) au retour à la semaine de 4 jours.

Quant aux enseignantes, elles apprécient l'organisation actuelle estimant que les cinq matinées sont plus efficaces sur le plan pédagogique.

Les résultats de cette concertation ont été transmis à la Communauté de Communes qui devrait statuer dans les semaines à venir et prévoir ainsi l'organisation pour la rentrée 2018/2019.

Le Syndicat Scolaire de Montbel

Le Syndicat a fait pour cette année 2017 de nouveaux investissements pour les deux écoles.

A la demande des enseignantes sur Belmont-Tramonet :

- des nouveaux manuels de français pour les élèves des cours élémentaire et moyen,
- du mobilier complémentaire (bureaux et chaises individuels) pour les classes de Mesdames VIAL, Directrice et JACQUET et un tableau blanc pour cette dernière. Les anciens bureaux d'écoliers en bois ont été donnés à l'entraide humanitaire,
- un panneau d'affichage a été mis en place au parking des écoles pour faciliter l'information. Il a été installé vers le portail d'accès à la grande cour.

A la demande de Madame la Directrice d'école de Verel de Montbel :

- un nouveau mobilier de direction (bureau, siège),
- un poste informatique.

Le Syndicat a également programmé au cours des vacances de la Toussaint la réfection-isolation de toutes les fenêtres de l'école maternelle pour une dépense s'élevant à 18.415, 00 € HT, subventionnée à hauteur de 5.051, 00 € par le Département dans le cadre du FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Collectivités).

COMPTE de RESULTAT 2017 – réalisations des dépenses et recettes TTC
(hors régularisations possibles sur les journées complémentaires de janvier 2018)

	Ecole Maternelle	Ecole Elémentaire	Cantine	Bibliothèque	Frais de gestion
DEPENSES de FONCTIONNEMENT					
<i>Entretien bâtiments, terrains et matériels, frais d'assurances, communications, énergies... fournitures scolaires, repas, petit équipement...</i>	14.194	8.354	24.520	1.749	2.248
<i>Charge de personnel</i>	29.000	17.800	21.000		
<i>Remboursement d'emprunt</i>	8.196	22.160			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
<i>Acquisitions de matériel et mobilier, livres</i>	2.225	5.367		1.076	
<i>Travaux (réfection des fenêtres)</i>	22.098				
TOTAL des DEPENSES	75.713	53.681	45.520	2.825	2.248
RECETTES					
<i>L'équilibre dépenses / recettes est réalisé avec le report des résultats excédentaires N-1</i>	//////////////////// //////////////////// //				
<i>Subvention du Département – acquisition de livres Bibliothèque (celle des travaux de l'école maternelle sera versée sur l'exercice 2018)</i>				816	
<i>Participation des communes</i>	116.571		23.515	1.600	2.700
<i>Participation des familles</i>			21.740	210	
TOTAL des RECETTES	116.571		45.255	2.626	2.700

Il est à noter que certaines dépenses sont réalisées directement sur les budgets des communes de Belmont-Tramonet et Verel de Montbel, comme celles d'électricité, d'eau et d'assainissement pour le bâtiment mairie-école pour l'école élémentaire, le salaire pour la gestion administrative, celui de l'entretien des locaux pour l'école maternelle... Un réajustement est réalisé à chaque exercice budgétaire et, en fonction des effectifs et autres éléments de calcul de répartition, un reversement est effectué par la commune débitrice.

Le Syndicat Scolaire de Montbel gère au quotidien toute l'équipe d'encadrement des enfants des services périscolaires, soit pour le compte de la Communauté de Communes Val Guiers qui a intégré en 2013 la compétence petite enfance - jeunesse (la garderie et les TAP pour ce qui concerne nos écoles), soit directement pour la cantine scolaire qui reste de sa compétence. Un grand merci à Laurence CAILLET, Isabelle BERTRAND, Patricia GRAS, Karine BOURDIS et Alisson CUSANNO, sans oublier Isabelle DESMONCEAUX pour la gestion administrative et Quentin VANET, agent technique communal qui intervient régulièrement pour des travaux sur nos écoles et assiste régulièrement nos agents périscolaires pour diverses tâches.

La garderie périscolaire

Dès 7 heures 30, à la pause méridienne jusqu'à 12h 15 puis à la sortie du repas cantine jusqu'à la reprise des enseignantes et en fin d'après-midi, jusqu'à 18 h 15, nos agents accueillent de nombreux enfants.

Ils sont présents sur la structure, en moyenne :

- entre 16 et 20 le matin,
- entre 5 et 8 le midi (hors cantine),
- entre 40 et 45 pour la garderie des enfants mangeant en cantine,
- Une vingtaine le soir.

Pour une meilleure gestion, il est souhaitable de respecter le délai pour la réservation et privilégier la nouvelle procédure permettant aux familles d'accéder au **portail famille en ligne pour les réservations** voire les

annulations, au plus tard le jeudi 17 heures de la semaine précédente pour la semaine suivante, comme pour la cantine.

Toutefois le cas d'urgence est accepté. Il est possible pour la famille de joindre le service et/ou de contacter l'enseignante pour préciser le besoin de dernière minute notamment pour la garderie du soir. Il n'est pas utile d'appeler pour le matin, les enfants sont accueillis dans la mesure où le choix du forfait garderie est général. Le Syndicat met à disposition son personnel auprès de la Communauté de Communes qui gère ce service.

Le restaurant scolaire

Grâce à la compétence et au dévouement des agents, de nombreux enfants, en moyenne 45, profitent de la pause de midi pour déjeuner ensemble.

Il est indispensable que les règles de vie en commun soient respectées :

- Respect des adultes et des autres enfants,
- Respect de la nourriture servie,
- Respect du matériel...

Un guide de bonne conduite est signé par les parents et enfants inscrits. Des avertissements y sont consignés et des alertes sont réalisées auprès des parents dès qu'ils deviennent trop importants. Une exclusion temporaire ou définitive peut-être décidée en cas de non amélioration du comportement de l'enfant.

Au cours du dernier trimestre de l'année scolaire 2016/2017 une visite du CHSCT (Commission d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a été réalisée sur la structure. Le groupe de visite est intervenu sur toute la durée quotidienne de fonctionnement, de la mise en place du restaurant, au temps repas et pour finir de l'entretien des locaux. Cette décision de visite est le résultat d'un tirage au sort par la commission. Cette journée fut l'occasion de discussions avec les agents et responsables du Syndicat puis d'une étude du fonctionnement du service. Le rapport final de la commission est favorable au Syndicat qui met tout en œuvre pour que ses salariés travaillent dans les meilleures conditions. Quelques petits conseils et notamment pour les gestes et postures ont été donnés sur site et repris au rapport.

Le préventionniste du CHSCT a proposé une aide à l'élaboration du document unique des risques professionnels. Le Syndicat a accepté l'offre subventionnée pour la réalisation de ce document obligatoire qui est en cours de réalisation. Les structures d'accueil et missions des agents sont donc à l'étude pour une détection des risques particuliers et pour des propositions d'actions si elles s'avéraient nécessaires (formations des agents, acquisitions d'équipements de protection...).

La bibliothèque intercommunale « Montbel Auteurs »

Tous les mercredis après-midi et samedis matins, Arlette, Dominique, Laurence, Marie-Jeanne, et Patricia vous accueillent chacune leur tour lors des permanences d'ouverture au public.

Elles organisent la gestion mensuelle de votre bibliothèque et préparent les échanges d'ouvrages avec le Savoie-Biblio. Le stock mis à disposition est renouvelé et tient compte de vos souhaits et de vos goûts de lecture.

Tous les trimestres, à l'aide du financement alloué par les communes de Belmont-Tramonet et Verel de Montbel, elles réalisent des achats de livres récents et avec les subventions du Département, allouées ponctuellement pour des fonds thématiques, elles renouvellent les ouvrages pour enfant, les livres à gros caractères...

Elles créent également l'animation de votre bibliothèque et vous avez pu découvrir, en cette fin d'année 2017, une exposition de petites sculptures inspirées par les œuvres littéraires et créées par une artiste locale, Bénédicte SCHULLER.

Les enfants, comme chaque année, ont participé à l'heure du conte le mercredi 20 décembre 2017 et au petit goûter de fin de séance.

Arlette, Dominique, Laurence, Marie-Jeanne, et Patricia vous lancent un appel et nous nous joignons à celui-ci. **« Nous serions très heureuses de vous accueillir au sein de notre équipe ou parmi nos abonnés. Nous aimons les livres et nous espérons pouvoir échanger avec vous sur les diverses lectures appréciées. Par ailleurs il nous serait très agréable aussi de pouvoir compter sur quelques personnes supplémentaires pour une petite participation à l'organisation de la bibliothèque ; pour tenir permanence de temps en temps et pour nous aider à sélectionner les ouvrages susceptibles de plaire au plus grand nombre de lecteurs abonnés.**

N'hésitez pas – rejoignez-nous pour participer à la vie de votre bibliothèque, pour passer d'agréables moments et apporter aux lecteurs abonnés et futurs abonnés les ouvrages attendus, vos appréciations, vos conseils...

Nous vous attendons très nombreux pour cette nouvelle année. »

Merci à tous, au personnel du Syndicat, à l'équipe bénévole de la Bibliothèque, aux enseignantes, enfants et parents et aux membres élus du Syndicat scolaire.

Je vous souhaite une très belle année 2018.

Danièle VALLIN, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire de Montbel



<p style="text-align: center;"><i>Le mot de La Communauté de Communes Val Guiers</i> Le transport scolaire</p>
--

Le transport scolaire est géré par la Communauté de Communes Val Guiers en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. En effet depuis le 1^{er} septembre 2017, les transports scolaires sont devenus une compétence régionale et ne dépendent donc plus du Conseil Départemental.

Quelques chiffres en 2016/2017.....

- Coût annuel des transports : 1 218 905€ HT dont 988 340€ de subvention reçue du Département, 98 915€ provenant des familles et 131 650€ restant à charge de la CC Val Guiers.
- 950 élèves transportés au total des classes de maternelle au lycée, sur le territoire des 13 communes de la CC Val Guiers
- 26 circuits de car

Sur la commune de Belmont-Tramonet....

- 62 élèves transportés
- 7 circuits de car desservant les écoles, collèges et lycée de secteur
- 10 points d'arrêts de car

Rentrée 2017/2018

Depuis la rentrée de septembre 2017, l'organisation du transport pour les écoles du regroupement pédagogique a été modifiée à la pause méridienne le jeudi, jour des TAP, avec la mise en place d'une navette aller/retour reliant uniquement l'école de Verel de Montbel à la cantine de Belmont-Tramonet (suppression des retours à domicile).

Rentrée 2018/2019

Dans le cas d'un retour à la semaine d'école sur 4 jours, les transports scolaires s'adapteront en conséquence. Comme chaque année, la période d'inscription aux transports scolaires débutera mi-avril jusqu'au 15 juin 2019 sur le site internet [de la région Auvergne-Rhône-Alpes](http://www.ccvallguiers.fr). Les tarifs resteront inchangés.

Pour tous renseignements, contacter la CC Val Guiers au 04.76.37.36.45 ou www.ccvallguiers.fr

SOU DES ECOLES

Le Sou des Écoles est une association de parents d'élèves bénévoles qui donnent un peu de leur temps et de leur énergie pour organiser des évènements qui permettent de récolter des fonds qui seront directement profitables aux enfants. Ces fonds subventionnent une partie des projets proposés par les enseignants (activités sportives telles que la piscine, culturelles comme le cinéma ou les spectacles, ainsi que des sorties et du matériel scolaire pour toutes les classes.

C'est pour le bien-être de tous les élèves des 2 écoles, Verel-de-Montbel et Belmont-Tramonet. C'est pourquoi le Sou organise au cours de l'année différentes manifestations.

Ainsi nous nous retrouvons membres du bureau et bénévoles, et passons des moments extrêmement conviviaux que nous serions très heureux de partager avec vous.

2017 a été marquée par la formation d'un tout nouveau bureau composé d'une dizaine de membres bénévoles.

Motivés et animés par la volonté de créer du lien entre les parents d'élèves, cette nouvelle équipe espère bien vous proposer des évènements sympas et conviviaux afin de récolter des fonds pour que nos enfants puissent enrichir leur année scolaire d'incroyables expériences.

Pour ceux qui souhaiteraient participer à cette bonne ambiance, n'hésitez pas à vous faire connaître ! En Février 2018, la journée du Carnaval a permis de récolter des fonds grâce à la vente de brioches et la buvette mais ce fut surtout l'occasion de passer un moment animé avec les enfants : goûter, stands de jeux, musique et rires !

Afin de mieux vous tenir informé, nous avons mis en place :

- Une page Facebook intitulée Sou des Ecoles de Verel de Montbel et Belmont Tramonet
Vous découvrirez les photos des évènements ainsi que leur préparation et serez informé des dates à venir.
- Pour toutes questions, contactez-nous par téléphone au 06 43 47 55 71 ou au 06 10 39 63 63 et par email : soudesecoles.vb@gmail.com

Au programme pour 2018 :

- ✓ Vente de diots : samedi 7 avril
- ✓ Kermesse de l'école : samedi 23 juin
- ✓ Et bien d'autres manifestations à venir 😊

Au plaisir de vous rencontrer à l'occasion de l'une de ces manifestations :)

L'Équipe du Sou des Écoles.



A.C.C.A. LA DIANE



Les chasseurs ont organisé leurs traditionnels
« BOUDINS A LA CHAUDIERE » les 11 et 12 février.

Fricassées et Andouilles ont rencontré un vif succès

F.N.A.C.A

Les anciens combattants d'Afrique du Nord vous invitent à commémorer le cessez le feu en Algérie le 19 mars, ainsi que le 11 novembre pour perpétuer le souvenir des guerres 1914-1918 et 1939-1945, en hommage aux victimes et pour devoir de mémoire.

Nous vous convions également à l'inauguration de la plaque commémorative, qui sera édifiée à proximité du monument aux morts

le samedi 24 mars à 11 h00

Le délégué FNACA
Michel PHILIPPON

ETAT CIVIL

Naissances



- **Salahdin RECOCHE**, fils de Fariza RAMDANI et Morgan RECOCHE né le 15 septembre 2017
- **Noan CLARET**, fils de Marine et Aurélien CLARET né le 07 décembre 2017

Mariage

- **Sophie STORZ et Richard BLIN**, domiciliés route de Domessin



Décès

- **Christian ROINSOL**, 56 ans, décédé le 20/03/2017



INFORMATIONS



OUVERTURE SECRETARIAT DE MAIRIE



La mairie est ouverte le **MARDI de 8 h 30 à 11 h30** et le **JEUDI de 14 h à 18 h** ; Permanence du maire le jeudi de 16 h à 18 h ou sur rendez-vous (tél mairie : 04.76.37.28.09)

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTES GRISES



PERMIS DE CONDUIRE



Pour votre demande de carte grise et permis de conduire la démarche se fait exclusivement sur le site <https://ants.gouv.fr> .

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie.

Si votre enfant voyage à l'étranger sans vous, il vous faudra remplir un formulaire, le signer. Puis remettre ce formulaire à l'accompagnant, avec une photocopie de votre pièce d'identité.

Formulaire disponible sur le site service-public.fr : Cerfa n°15646*01

CARTE NATIONALE D'IDENTITE



- PASSEPORTS



Les demandes de cartes d'identité seront traitées désormais par des mairies équipées reliées à l'application TES (titres électroniques sécurisés) : mairie de Pont de Beauvoisin Savoie et Isère, mairie de Yenne, Les Echelles, Chambéry. Il vous faudra prendre rendez-vous pour faire établir votre Carte d'identité ou votre passeport.

PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les PACS peuvent se conclure soit en mairie, soit devant notaire.

Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à la mairie, munis des documents originaux (convention et déclaration de PACS, acte de naissance, justificatif domicile et de leur pièce d'identité en cours de validité.) Téléphoner en mairie pour les démarches.

NUMEROTATION COMMUNALE

Les services de la poste renvoie à l'expéditeur les courriers avec le mauvais adressage (pas de numérotation indiquée). Aussi si vous n'avez pas encore effectué les démarches auprès des services publics (EDF, Téléphone....) ou autres correspondants, nous vous invitons à le faire pour ne pas perturber la distribution de votre courrier.

DIVAGATION DES CHIENS



Nous avons toujours ces mêmes problèmes récurrents de divagation de chiens. Nous vous rappelons que **la divagation des chiens est interdite**. (possibilité de contravention de 2^{ème} classe soit **150 €**)

Une convention signée avec la SPA de Chambéry lui permet de prendre en charge les chiens errants, à charge du propriétaire de les récupérer moyennant paiement d'une indemnité de gardiennage. Pour la sécurité de tous, cette convention sera appliquée dès signalisation d'un chien errant, propriétaire connu ou pas.

SICTOM - DECHETTERIE

Contrôle d'accès en déchetterie en 2018

Afin d'améliorer l'accueil des usagers particuliers ou professionnels, le Sictom du Guiers mettra en place un nouveau système de contrôle d'accès sur les trois déchetteries de son territoire dans le courant de l'année 2018 : Domessin, Saint-Genix-sur-Guiers et Les Abrets.

Cette réflexion a été menée avec le Sictom de la région de Morestel et le Syndicat mixte nord Dauphiné (SMND). Il s'agit avant tout d'améliorer le fonctionnement des déchetteries et de rendre accessibles les déchetteries de l'ensemble de ces syndicats à l'ensemble des habitants des territoires.

Le dispositif de contrôle d'accès va en effet permettre de :

- Réguler le nombre de véhicules sur le quai et ainsi vous permettre de déposer vos déchets dans de bonnes conditions ; cela participera à améliorer la fluidité de circulation sur le quai,
- Rendre le gardien plus disponible pour vous conseiller lors de vos dépôts,
- Améliorer le suivi des professionnels par une facturation automatique sans intervention des gardiens, au passage en déchetterie (et non aux volumes) pour les inciter à optimiser leurs dépôts.
- de supprimer les conflits liés à l'identification des usagers en entrée de déchetterie,
- d'ouvrir l'utilisation des déchetteries aux habitants des territoires limitrophes (Sictom de Morestel, SMND) et vice-versa.

Les déchetteries seront équipées d'une barrière à l'entrée de chacun des sites et d'une caméra de lecture des plaques minéralogiques des véhicules. Pour être reconnu et permettre la levée de la barrière, le véhicule devra être enregistré au préalable auprès du Sictom du Guiers. Les inscriptions seront ouvertes vers le mois d'avril 2018, sur le site internet du Sictom du Guiers ou par le renseignement d'un bulletin d'inscription qui sera disponible au sein de toutes les mairies et les déchetteries.

L'utilisation des déchetteries restera gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

Pour ces derniers le tarif au passage n'a pas encore été déterminé.

SIAGA

Le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette

*Engagé fin 2012 pour une durée de 7 ans, il se traduit par un **programme d'actions visant à préserver et restaurer les milieux aquatiques et leurs zones humides associées**. Ces actions, soutenues financièrement par l'Agence de l'eau, la Région, les Départements de Savoie et d'Isère et les communes du bassin versant, sont portées par 45 maîtres d'ouvrage. En tant qu'animateur du contrat, le SIAGA assure la coordination des actions menées, en lien avec les collectivités, les financeurs et les porteurs de projets.*

*Ce contrat permet la construction de stations d'épuration, l'entretien des berges de cours d'eau, la lutte contre les espèces végétales invasives, etc. et la **gestion de milieux naturels remarquables** !*

Une action du contrat : la préservation des boisements et autres zones humides de la vallée du Thiers – par le CEN Savoie

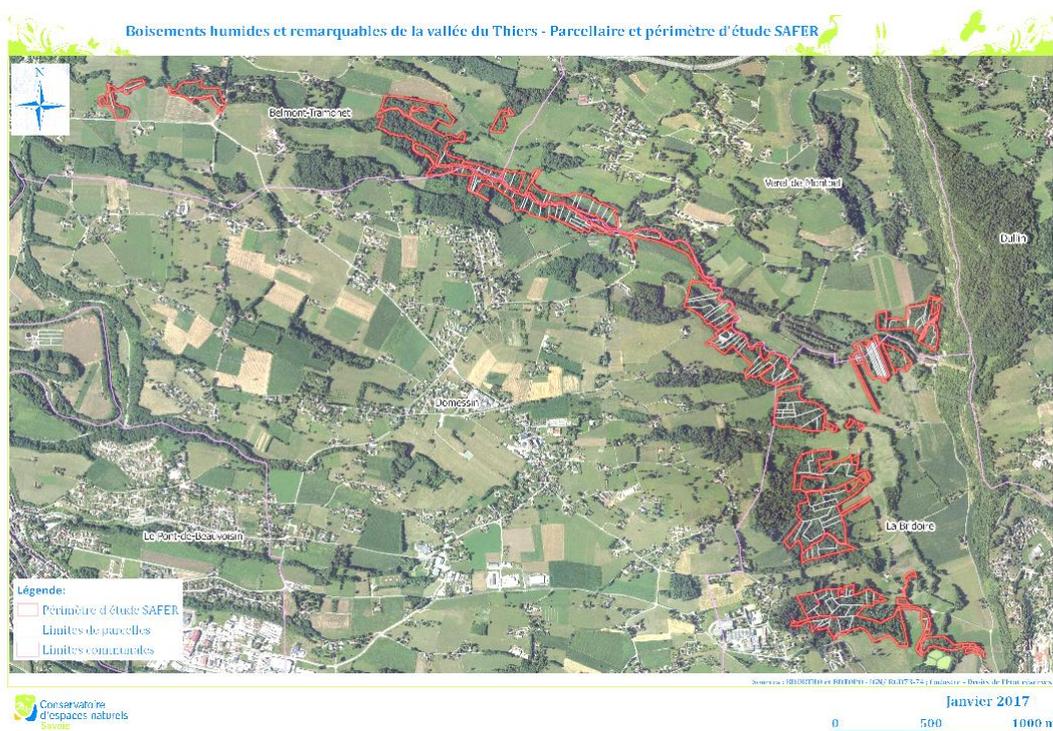
La vallée du Thiers compte parmi les sites naturels les plus remarquables de l'Avant pays savoyard, mais aussi du département. Il s'agit d'un ensemble de zones humides de 120 ha, couvert à plus de 50% par des boisements humides, dont le bon état et le bon fonctionnement sont fondamentaux pour assurer un ensemble de services également essentiel pour le fonctionnement de notre société.

De telles zones humides, en contrepartie d'une gestion et d'usages adaptés, peuvent en effet assurer des services de régulation (prévention des inondations, purification de l'eau et de l'air), mais aussi des services à caractère social (qualité paysagère du cadre de vie, élément d'attachement à un territoire, ressourcement physique et mental à travers des activités de pêche, chasse, promenade...).

Ce constat positionne le Conservatoire d'espaces naturels de la Savoie (CEN Savoie), institution agréée par les pouvoirs publics pour ses qualités d'expert et d'animateur, comme porteur d'un projet de préservation à la hauteur de ces enjeux.

Assembleur de compétences et de moyens, le CEN Savoie conduit son action en partenariat étroit avec les communes de Belmont-Tramonet, Verel-de-Montbel, Domessin et La Bridoire qui, avec les propriétaires et usagers, comptent parmi les premiers acteurs concernés par ce projet.

Depuis 2016, le CEN a souhaité centrer ce projet sur les boisements humides ; il a confié à la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes une **enquête auprès de plus de 100 propriétaires** sur une surface de 102 hectares en boisement naturel, de part et d'autre du cours d'eau. Grâce à l'adhésion d'un certain nombre de propriétaires à la démarche proposée, 13 hectares de boisements humides pourront être acquis en vue de leur conservation sur le long terme !



URBANISME :



NOM	Type de Construction	Lieu	Permis accordé le
GROS Ludovic	Maison d'habitation	La Planche	09/02/17
TOUVIER Anne Laure	Maison d'habitation	l'Etang	16/02/17
VALANSOT Bernard	Maison d'habitation	Chef-lieu	14/03/17
BLANCHIN Raymond	Création d'un garage	Chef-lieu	06/04/17
CAMPOS Sandrine	Maison d'habitation	Le Bajat	16/05/17
VINCENOT Christine	Maison d'habitation	Chef-lieu	05/06/17
PEYLIN Bruno	Maison d'habitation	Chef-lieu	13/06/17
PIQUARD Jocelyne DELOBEL Sébastien	Création d'un garage	Chemin des Bruyères	22/06/17
ZAPLATA Sylvain	Maison d'habitation	Le Buffet	05/12/17

INFOS DIVERSES :

RESA :

Une histoire de SOLIDARITE, de PROXIMITE et des moments partagés

Aller à la rencontre des personnes âgées qui se sentent seules, c'est ce que l'Association RESA "Réseau Echange Solidarité en Avant pays savoyard" essaie de faire au mieux depuis 2006.

Apporter un sourire de l'extérieur, proposer une présence et une écoute, partager un peu de temps : une trentaine de bénévoles formés visitent régulièrement à leur domicile, les personnes âgées qui le souhaitent et permettent ainsi à leurs proches de faire une pause. N'hésitez pas rejoindre le réseau.

RESA en chiffres :

En 2016-2017 : ★ 105 personnes visitées depuis 2006 dont 27 en 2017

★ 30 bénévoles formés

★ 64 adhérents

Contact : Association RESA

Maison de la vie locale – Place de la Résistance

73520 LA BRIDOIRE

resa.asso@yahoo.fr - Tél : 04 73 31 82 42 ou 04 76 31 18 12

DEVENEZ SAUVETEUR AQUATIQUE en 2018

Les sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours recrutent, chaque année, une centaine de sauveteurs aquatiques afin d'assurer la surveillance d'une trentaine de plages de la Savoie.

C'est pourquoi, le S.D.I.S. organise en 2018 une formation complète au Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.) et Premier Secours en Equipe (PSE 1 et 2)

Ce stage aura lieu du **30 mars au 2 avril** puis du **7 au 14 avril**

Ce stage est ouvert aux personnes majeures, possédant des aptitudes pour la natation, et validant les épreuves de sélection (le samedi 24 mars). La date limite d'inscription est fixée au **22 mars 2018**

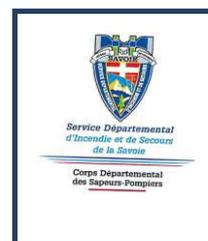
Pour obtenir un dossier d'inscription : sauvetageaquatique@sdis73.fr

Le Service surveillance des plages / BNSSA est également joignable, pour tout renseignement complémentaire, au **04.79.60.74.29.** (heures ouvrables) ou par courrier :

Service Surveillance des plages et B.N.S.S.A

Centre de Secours d'Aix les Bains

15 ROUTE DE L'ALBANAIS 673100 GRESY SUR AIX





L'OPAH de l'Avant Pays Savoyard, Chautagne et Chartreuse :

Des aides pour vos travaux de rénovation !

Prolongation de deux ans, jusqu'au mois d'octobre 2018.

Des aides financières et des conseils gratuits

L'OPAH permet, sous conditions, pour les propriétaires occupants ou bailleurs, d'attribuer des aides financières pour la réalisation de travaux et d'accompagner gratuitement à la préparation des projets, du premier contact au versement de la subvention.

Qui est concerné ?

Conditions d'éligibilité aux aides dans le cadre de l'OPAH :

- Vous habitez une des 54 communes de l'Avant Pays Savoyard, de la Chautagne et de la Chartreuse (partie savoyarde)
- Vous occupez ou vous louez un logement dont vous êtes propriétaire
- Vous souhaitez faire des travaux

Quels travaux sont aidés ?

- travaux améliorant la qualité énergétique : isolation, menuiseries, chauffage, énergie renouvelables...
- travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou à mobilité réduite : douche à l'italienne, siège monte escalier, rampe d'accès à l'habitation...
- travaux améliorant la sécurité, la salubrité : humidité, absence de chauffage...

A qui s'adresser ?

Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide et connaître le dispositif de l'OPAH, munissez vous de votre dernier avis d'imposition (pour les projets des propriétaires occupants) et composez le **0 800 400 522** (appel gratuit depuis un poste fixe) afin que les conseillères de SOLIHA puissent vous renseigner et éventuellement, vous proposer un rendez vous à domicile.

30 années au service du développement économique et solidaire du territoire !

GRUPE
isactys
Une dynamique au service de l'emploi



Des services pour votre emploi



Documents à présenter :
CV
Carte d'identité
Carte Vitale
Permis de conduire (si en possession)
Carte de Pôle Emploi (si inscrit)
Tous documents que vous jugerez utiles

Inscrivez-vous

Accueil le matin de 8h30 à 12h



Zone de Clermont, 82 chemin des Pâquerettes
38480 Pont-de-Beauvoisin
04 76 37 33 13 - info@isactys.com

www.isactys.com

À PONT DE BEAUVOISIN

Recyclerie du GUIERS

FOUILLER • IMAGINER • ADOPTER

LA RECYCLERIE RÉCUPÈRE LES OBJETS DONT VOUS N'AVEZ PLUS L'UTILITÉ, LES VALORISE ET LES REVEND À PRIX MODÉRÉS.

Un nouveau service sur le territoire

Recyclerie du GUIERS

→ POUR DÉPOSER DES DONS
Ou
→ POUR ACHETER

Le mercredi et le samedi
De **9h30 à 12h30**
Et de **13h à 17h**

Renseignements
04 76 37 33 13

143 chemin de Clermont
38480 Pont-de-Beauvoisin
(Face au parking de Leclerc)



PERMANENCES
CENTRE POLYVALENT D'ACTION SOCIALE
LE PONT DE BEAUVOISIN
04 79 44 53 85

ORGANISMES	INTERVENANTS	PERMANENCES
Assistante sociale Conseil départemental de la Savoie : La Bridoire, Pont de Beauvoisin	Patricia PERRAUD	Sur rendez-vous 04 79 44 53 85
Assistante sociale Conseil départemental de la Savoie : Saint-Béron, Domessin, Pont de Beauvoisin	Caroline MOUHAT	Sur rendez-vous 04 79 44 53 85
Assistante sociale Conseil départemental de la Savoie : Belmont-Tramonet, Vérel de Montbel, Pont de Beauvoisin	Célia LOZANO	Sur rendez-vous 04 79 44 53 85
- PMI : Puéricultrice : Saint-Béron, Belmont-Tramonet, Vérel de Montbel	Béatrice RUFFIN- PHILIBERT	Sur rendez-vous 04 79 44 53 85 Consultations de nourrissons <u>sur rendez-vous</u>
- PMI : Puéricultrice : La Bridoire, Domessin, Pont de Beauvoisin	Madame CARLET	Sur rendez-vous 04 79 44 53 85 Consultations de nourrissons <u>sur rendez-vous</u>
CARSAT Service social	Charlotte BILLAUD	Sur rendez-vous en contactant le secrétariat au : 04 79 26 69 10
CPAM	Conseillères assurance maladie	<u>Pont de Beauvoisin</u> Lundi 09h – 12h sans rendez-vous Jeudi 09h – 12h <u>sur</u> rendez-vous 06 17 30 25 51
SOS FEMMES VIOLENCE	Permanencière	1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi après-midi <u>sur rendez-vous</u> 04 79 85 53 68
CARSAT RETRAITE	<u>Plus de permanences</u>	Contactez le 39 60
MSA	<u>Plus de permanences</u>	Contactez la MSA 106 Rue Juiverie 73000 CHAMBERY 09 69 36 87 00
CAF DE LA SAVOIE	<u>Plus de permanences</u>	Sur Rendez-vous à <u>Chambéry</u> 0810 25 73 10
OPAC SAVOIE	<u>Changement d'adresse :</u> <u>Les Sapins Bât E, Rue des</u> <u>Moulins 73330 LE PONT</u> <u>DE BEAUVOISIN</u>	Dominique BURLET Lundi au vendredi de 08h00 à 09h00 04 76 32 93 09

NUMEROS UTILES

POMPIERS	18
POLICE GENDARMERIE	17
SAMU	15
URGENCE SAMU	112
CENTRE ANTI POISON LYON	04.72.11.69.11
HOPITAL PONT DE BEAUVOISIN	04.76.32.64.32
MEDECIN DE GARDE	17
PHARMACIE DE GARDE	32 37

MAIRIE VEREL DE MONTBEL	04.76.37.28.09
ECOLE DE VEREL DE MONTBEL	04.76.37.23.58
ECOLE DE BELMONT TRAMONET	04.76.37.37.37
COLLEGE LA FORET ST GENIX SUR GUIERS	04.76.31.83.13
LYCEE PRAVAZ PT DE BEAUVOISIN	04.76.37.10.10
DECHETTERIE DOMESSIN	06.25.72.93.04
ADMR THIERS ET GUIERS	04.76.31.25.60
CCAS PONT DE BEAUVOISIN (soins infirmiers à domicile, téléalarme)	04.76.37.00.40

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES SUR VEREL DE MONTBEL

- **Karine BERNERD** : 788 route de Domessin
04.76.37.25.28
- **Maud BERNERD** : 983 route de Domessin
06.22.62.43.26
- **Claudine DE AZEVEDO** : 225 route du Chef-lieu *Les mandrines n° 5*

NUMEROS UTILES

POMPIERS	18
POLICE GENDARMERIE	17
SAMU	15
URGENCE SAMU	112
CENTRE ANTI POISON LYON	04.72.11.69.11
HOPITAL PONT DE BEAUVOISIN	04.76.32.64.32
MEDECIN DE GARDE	17
PHARMACIE DE GARDE	32 37

MAIRIE VEREL DE MONTBEL	04.76.37.28.09
ECOLE DE VEREL DE MONTBEL	04.76.37.23.58
ECOLE DE BELMONT TRAMONET	04.76.37.37.37
COLLEGE LA FORET ST GENIX SUR GUIERS	04.76.31.83.13
LYCEE PRAVAZ PT DE BEAUVOISIN	04.76.37.10.10
DECHETTERIE DOMESSIN	06.25.72.93.04
ADMR THIERS ET GUIERS	04.76.31.25.60
CCAS PONT DE BEAUVOISIN (soins infirmiers à domicile, téléalarme)	04.76.37.00.40

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES SUR VEREL DE MONTBEL

- **Karine BERNERD** : 788 route de Domessin **04.76.37.25.28**
- **Maud BERNERD** : 983 route de Domessin **06.22.62.43.26**
- **Claudine DE AZEVEDO** : 225 route du Chef-lieu *Les mandrines n° 5* **04.57.20.16.40**